

Séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2008

Ordre du jour :

1. Projet construction nouvelle caserne de gendarmerie
2. Aide au logement : dispositif « Pass Foncier »
3. Déclaration d'utilité publique des terrains de sport : création d'une servitude
4. Point sur les dossiers en cours
 - mise en sécurité de la traversée de Lombez
 - schéma global d'aménagement...
 - opération « Bourgs centre 2010 »
5. Point sur les travaux : compte-rendu des commissions
6. Questions diverses
 - Vente maison « station service »
 - Réhabilitation maisons Place de la Cathédrale
 - Manifestations diverses (organisation « journées mucoviscidose », accueil nouveaux Lombéziens)
 - Frais photocopies aux associations

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, DUMONT, ANE, GINESTET, LAPEYRE, PELLIS, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, MAGNOAC, BASSAT, DESCOUS, GHILARDI, MARCHESIN

Absents/Excusés : Mr BOUCHARD, Mme CAILLE

Pouvoir de Mr Bouchard à Mr Cot

Pouvoir de Mme Caille à Mr Loubon

Mr Jean Louis MORVAN est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2008

1. Projet construction nouvelle caserne de gendarmerie

Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le Colonel de Gendarmerie afin d'évoquer le projet d'implantation d'une caserne de gendarmerie.

Il rappelle au conseil que les brigades de gendarmerie du secteur fonctionnent en communauté de brigades ; il s'avère que les locaux actuels de la brigade de Lombez, notamment les bureaux, sont insuffisants et pas adaptés au fonctionnement d'une communauté de brigades. C'est la raison pour laquelle la construction d'une nouvelle caserne est très souhaitable ; cette construction se ferait sur le terrain acheté à Mr Castaing et en partenariat avec la gendarmerie. Afin que le projet d'implantation d'une nouvelle caserne soit mis à l'étude, le conseil doit émettre un accord de principe.

Après discussion et vote (Oui : 18, Non : 1), le conseil donne son accord de principe pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie afin de permettre la mise en place de la communauté de brigade.

2. Aide au logement : dispositif « Pass-Foncier »

Monsieur Despax expose au conseil que les communes peuvent proposer des aides afin de favoriser l'accession à la propriété sur le territoire communal.

Parmi les formules existantes, on trouve le « Pass-Foncier ».

Le « Pass-Foncier » est un dispositif d'aide à l'acquisition différée du foncier financé par le

1 % Logement. Il est destiné à favoriser l'accession à la propriété dans le neuf de la première résidence principale.

Le dispositif consiste à limiter au départ le montant de l'opération au seul coût de la construction en neutralisant le prix du terrain pendant toute la durée de remboursement des prêts affectés à la construction, le foncier étant pris en charge par une personne morale, structure porteuse, désignée par le CIL/CCI pendant cette période. Des avantages fiscaux sont attachés au Pass Foncier (Taux réduit de tva à 5.5% sur construction....)

Dans le cadre de ce dispositif la commune attribue aux bénéficiaires une aide sous forme de subvention d'un montant minimum dans le Gers de situé entre 3000 et 4000 €

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place le dispositif du « Pass Foncier » sur l'opération de lotissement « le Domaine des Sarrades » portée par la SNC France Terre Deviq, sur une base de 20 lots ; étant entendu que la mise en place de ce dispositif est liée à la réalisation de l'opération.

Après discussion et vote (Oui : 18 Non : 1), le conseil est favorable au dispositif « Pass Foncier » et décide de le mettre en place sur l'opération de lotissement « Le Domaine des Sarrades » portée par France Terre et sur une base de 20 lots ; la mise en place de ce dispositif est liée à la réalisation de l'opération.

3. Déclaration d'utilité publique des terrains de sport : création d'une servitude

Mr le Maire informe le Conseil que, dans le cas où la commune réaliserait l'acquisition des terrains, il convient de créer une servitude de passage (d'une largeur de 6 m) sur les parcelles S° AE 3, 4 et 7 p (le long de la « Save ») pour permettre l'accès à la partie restante de la parcelle S° AE n° 7, appartenant à Mr Lassave ; l'accès se faisant depuis la parcelle S° AC n° 131.

Après vote (Oui : 17 Non : 2), le conseil décide, dans le cas où la commune réaliserait l'acquisition des terrains, de créer une servitude de passage (d'une largeur de 6 m) sur les parcelles S° AE 3, 4 et 7 p (le long de la « Save ») pour permettre l'accès à la partie restante de la parcelle S° AE n° 7, appartenant à Mr Lassave ; l'accès se faisant depuis la parcelle S° AC n° 131.

Mr le Maire informe le conseil de la dernière évaluation faite par le service des domaines (du 29/08/08) : 88 400 €

4. Point sur les dossiers en cours

Mise en sécurité de la traversée de Lombez

Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mr P Dumont, du service des routes, pour une première réflexion sur les problèmes de la dangerosité de la traversée. L'étude et les travaux concernant cette mise en sécurité peuvent être subventionnés par le Conseil Général. Accord est donné pour mettre à l'étude et procéder à la mise en sécurité de la traversée de Lombez.

Shéma global d'aménagement

La dépense prévisionnelle est estimée à 15 000 € ht environ. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Pays Portes de Gascogne afin de solliciter des aides auprès de la Région et du Département.

Après sélection de 3 candidatures, le choix du bureau d'étude se fera le 14 octobre.

Opération « Bourg centre 2010 »

Mr le Maire informe le conseil que la commune a été retenue pour le programme « bourg centre 2010 » ; mettre en œuvre un programme d'actions sur 3 ans concernant l'habitat et le cadre de vie, l'enveloppe de crédits réservée par le Département étant de 150 000 € avec un minimum de 70 % des crédits affecté aux opérations « habitat ».

5. Point sur les travaux

Commission des travaux

Mr Cot donne le compte rendu des travaux effectués ces dernières semaines.

Travaux à venir

Cimetière : bordures et caniveaux à terminer, goudronnage des allées : accord de principe pour un goudronnage bi-couche (8 622 €ht)

Finition salle annexe de la Ramondère

Halle : petits travaux d'entretien sur piliers

Gendarmerie : mise en place mât pour antenne

Vérifications électriques par Socotec :

- local de la musique et salle du judo (petits travaux à faire par les agents)
- foyer du 3^{ème} âge (une mise aux normes s'impose avec des travaux plus importants : des devis seront demandés)

Réhabilitation appartements « ancienne gendarmerie » : ce projet sera mis à l'étude (plan + chiffrage)

Fossé Route d'Espaon : devis pour travaux de curage (Ent Dallies 2100 €ht) Accord du conseil

Nettoyage vitres mairie et médiathèque : accord pour devis de la société Iso Clair services (375 €ht)

Commission espaces verts, environnement

Compte rendu de Mr Labatut concernant les projets aires de jeux :

La commission a décidé d'aménager une première aire de jeux au terrain des « Castors ».

Après consultation de 3 fournisseurs, la société Ludoparc a été retenue (12 866.84 €ht)

Concernant l'aire de jeux de la Ramondère, le projet est à l'étude.

6. Questions diverses

Vente maison « station service »

L'acte de vente a été signé (147 500 €)

Réhabilitation maisons Place de la Cathédrale

Le cabinet d'architecture Delmas Labaysse, d'Auch est retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Manifestations diverses

Mme Magnoac donne le programme des « virades de l'espoir » (journées mucoviscidose) des 27 et 28 septembre ; de nombreuses associations locales y participeront.

Mme Bassat informe le conseil qu'un accueil sera organisé pour les nouveaux Lombéziens le 21 novembre. Elle souligne le succès du fonctionnement du syndicat d'initiative depuis son installation Place de la cathédrale : remerciements à Mme Berto la Présidente.

Le séjour à Retonfey est prévue du 6 au 13 octobre : à ce jour 18 participants sont inscrits

Mr Morvan donne le compte rendu de la réunion du 7 juillet entre élus de Lombez et de Samatan dans le cadre des relations intercommunales :

- Le forum des associations aura lieu cette année à Samatan le 13 septembre.
- L'organisation de la marche aux flambeaux sur le sentier des berges de la Save le 1^{er} mai
- L'organisation du Téléthon en commun

Frais photocopies aux associations

La participation est basée sur le tarif du contrat copie en vigueur.

Etude de diagnostic des zones à urbaniser (DDE)

Coût de l'étude : 12 405 €ht Accord du conseil.

Implantation décharge à Betcave Aguin

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil se déclare solidaire de la commune de Betcave Aguin et se prononce défavorablement à l'implantation de cette décharge (Vote Pour : 18 Blanc : 1)

Stade

L'accès aux véhicules sera interdit dans l'enceinte du stade. Un arrêté portant règlement intérieur du stade et de la salle polyvalente sera pris.

(Pour : 18 Contre : 1)

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00